

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SELBY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE AGA, 12 août 2023, salle du Conseil de l'hôtel de ville de Dunham

Un total de trente-quatre membres est dénombré.

ORDRE DU JOUR

- 1-Mot de bienvenue et vérification du quorum
- 2-Nomination d'un(e) président(e) et secrétaire d'assemblée
- 3-Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal de l'AGA du 14 août 2022
- 5- Rapport des activités de la dernière année et plan d'action
- 6- Présentation du rapport financier et nomination d'un comité de vérification
- 7-Élection des administrateurs en renouvellement de mandat
- 8-Période de questions
- 9-Levée de l'assemblée

1-Mot de bienvenue et vérification du quorum

À 10h06, sur constatation du quorum, François Charbonneau souhaite la bienvenue aux membres, se présente et introduit les membres du CA.

2-Nomination d'un(e) président(e) et secrétaire d'assemblée

Sur proposition de Laurent Chatel, appuyée par Jean-Louis Langevin et résolu à l'unanimité de nommer François Charbonneau et Claude Giasson, respectivement président et secrétaire de l'Assemblée.

3-Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition appuyée, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

4- Adoption du procès-verbal de l'AGA du 25 juillet 2021

Les membres conviennent de ne pas lire le procès-verbal en séance, mais relèvent deux coquilles. Sur proposition de Normand Daoust, appuyée par Laurent Chatel, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 14 août 2022, tel que modifié en séance.

5- Rapport des activités de l'année écoulée et plan d'action

Feux d'artifice. Désormais interdits par la ville, l'APELS avait dénoncé à son AGA l'année dernière la toxicité environnementale des feux d'artifice et le risque de blessures dont ils sont la cause. Le problème est donc réglé.

Bouées. Le président rapporte que des bouées additionnelles ont été ajoutées récemment sur le lac grâce à Jean-Louis Langevin et à 4 autres bénévoles. Il souligne qu'une date butoir en mai devrait être retenue afin de poser ces bouées. Cette année, les bouées que devaient installer les pompiers n'ont pu l'être à temps, car ils avaient un problème avec leur bateau.

Ruisseau Valiquette. Nos tests indiquent des taux de coliformes parfois trop élevés que pour une baignade sécuritaire dans ce petit affluent du lac. Nous travaillons avec la ville pour trouver la source de la contamination.

Vignettes des embarcations riveraines. Les membres constatent qu'il y a encore du travail de sensibilisation à faire surtout auprès des bateaux qui n'ont pas de vignette. Il est important que ces bateaux étrangers soient lavés au garage municipal afin d'éviter la contamination de notre lac par des espèces exotiques envahissantes. L'an dernier, six embarcations avaient été lavées; cette année, aucune.

Capteurs de sédiments. Les fossés à étagement qui filtrent les sédiments ne sont plus vidés, car le contracteur n'est plus actif.

Résultat des tests. M. Jean-Louis Langevin présente les résultats des tests effectués qu'il est possible d'examiner au site web du Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL), au no 162, le lac Selby. La transparence moyenne qui mesure la quantité de particules dans l'eau est légèrement inférieure à celle des niveaux annuels. Ceci s'explique par l'abondance des pluies. Le lac Champlain est vingt pouces au-dessus de son niveau habituel. Selon le ministère, notre lac est en danger au niveau eutrophique. La qualité des eaux de baignade est en général relativement bonne. Mais l'APELS a décelé des taux élevés de coliforme sur le ruisseau Valiquette. Ainsi, le 3 juillet, le ruisseau Valiquette présentait un taux de plus de 1300 UFC/100ml. En effet, l'abondance de pluie de l'été a entraîné des taux de coliforme élevés. La ville est saisie du dossier car c'est à elle de trouver la source de ce taux élevé à cet endroit.

Plan d'action

Luttes aux espèces exotiques envahissantes (EEE). Le lac Selby ne contient pas de vivipares chinoises, de châtaignes d'eau ou de moules zébrées. Cette dernière représente la plus grande menace à la santé de notre lac, d'où l'importance de s'assurer que les bateaux sont bien lavés s'ils proviennent de l'extérieur. Au lac, le myriophylle à épi est présent, mais de façon diffuse de telle sorte que le plus grand problème est le roseau commun dont on retrouve une vingtaine de colonies autour du lac. La plus importante se trouve sur le côté sud-est du lac. La ville a actuellement un devis en main du RAPPEL qui s'élève à environ cinquante mille dollars pour travailler sur cette colonie. La toile qu'il faut déposer après la coupe du phragmite coûte à elle seule vingt mille dollars. Par ailleurs, des députés fédéraux de la région ont proposé que le ministère fédéral des transports transfère le dossier de la navigation de plaisance au niveau provincial qui déléguerait ses pouvoirs aux villes. Il est à souhaiter que cette proposition de ces députés trouvent l'oreille du ministre fédéral des transports, M. Pablo Rodrigues.

Poursuite des tests d'eau et communications aux parties concernées

Représentations à la ville. Le président note que 40 à 50% des citoyens assistant aux séances du Conseil municipal sont des membres de l'APELS.

Participation à divers comités et organismes

Opération phragmite (coupe et bâchage)

Emphase sur le lavage des bateaux étrangers au Lac

Information / éducation aux citoyens (convention nautique, vignettes, remise de dépliants, etc.). Evelyne se demande si les AirB&B ont accès aux dépliants. M. Charbonneau indique que c'est le cas.

Affichage autour du Lac et communications écrites

Mise à jour régulière du site web

Proposition de révision de la cotisation. Une discussion s'amorce sur la cotisation à vie qui devraient, selon plusieurs, être abolie, car cela pourrait s'avérer un obstacle à des finances saines. M. Lalancette

fait remarquer que les vies sont très longues. Certains suggèrent une indexation de 5% par année afin d'ajuster la cotisation. M. Normand Daoust recommande de prévoir l'option d'un don lors du renouvellement en précisant que c'est pour enclencher des projets ponctuels, spécifiques à la qualité de l'environnement du lac. Ce don supplémentaire devrait être non seulement facilité, mais être valorisé.

Anne-Marie Lamontagne propose qu'une cotisation de membre à vie de deux cents dollars équivaldrait à une adhésion de quatre ans au tarif annuel de cinquante dollars par résidence. Après ces quatre ans, les membres seraient invités à verser une cotisation annuelle de 50\$ par résidence. Cette formulation appuyée par Évelyne Lussier est acceptée à l'unanimité de l'Assemblée.

6- Présentation du rapport financier 2022

Les états financiers de l'année 2022 sont présentés en comparaison avec ceux de 2021

REVENUS	2022	2021
Cartes de membre	1 450,00	3 450,00
Remboursement ville de Dunham	2 694,27	2 888,59
Intérêts et ristourne	99,95	25,60
Activités sur le lac	-	310,00
TOTAL DES REVENUS	4 244,22	6 674,19
DÉPENSES		
Imprimerie	525,04	1 334,94
Distribution, timbres et casier postal	260,19	482,02
Analyses Environnex et RSVL	1 888,30	589,34
OBVM		1 920,00
Registraire des entreprises	37,00	36,00
Site web	491,98	1 659,69
Frais bancaires	71,40	71,40
Activités sur le lac	-	459,90
Assurances	-	218,00
TOTAL DES DÉPENSES	3 273,91	6 771,29
RÉSULTAT NET	970,31	(97,10)
ENCAISSE, FONDS DE RÉSERVE ET COURUS		
Encaisse au 1 janvier	17 893,36	17 990,46
Encaisse au 31 décembre	18 863,67	17 893,36

Préparé par M. Gilles Nadeau, vérifié par M. Jérôme Minier

M. Nadeau explique que le montant prévu en 2021 pour l'OBVM n'est pas récurrent, car c'était notre contribution pour actualiser l'herbier. Le site web coûtera moins cher, car nous faisons nous-même les mises à jour. Selon M. Langevin, il nous faut actualiser notre base de données et être plus pro-actifs dans le recrutement de nouveaux membres, comme sonner aux portes des personnes. M. Paul Lamontagne se porte volontaire pour faire du porte-à-porte. M. Nadeau signale que le rapport financier sera préparé l'an prochain par M. Jérôme Minier. Il nous faudra en conséquence, trouver des vérificateurs externes et, pour cette raison, nous sommes à la recherche de volontaires pour la période d'avril-mai prochain.

Il est proposé par M. Alexandre Lalancette, secondé par M. Normand Daoust et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport financier de 2022 tel que présenté en séance.

7- Élection des administrateurs en renouvellement de mandat

Les postes de Mme Éline Gagnon en remplacement de celui de Sandrine Guérin et ceux de MM. Borduas, Charbonneau et Nadeau sont à pourvoir pour une période de 2 ans. M. Charbonneau remercie la contribution de Mme Guérin aux affaires de l'APELS et demande si de nouvelles personnes aimeraient s'impliquer dans le CA de l'APELS.

En absence de nouveaux volontaires, ce qui aurait donné lieu à une nouvelle élection, il est proposé par Mme Brenda Dunn-Lardeau, appuyé par Paul Lamontagne et résolu à l'unanimité de reconduire ainsi les mandats des membres du CA en renouvellement.

En conséquence, Mme Éline Gagnon et MM. Borduas, Charbonneau et Nadeau sont réélus par acclamation pour une période de deux ans.

8- Période de questions ou de commentaires

M. Jean-Pierre Lardeau s'informe sur le statut du milieu humide, la prûcheraie située à l'extrémité sud-ouest du lac. M. Daniel Bérard affirme que ce terrain n'est pas zoné comme milieu humide, mais plutôt comme zoné agricole sur le site de la MRC. Ce statut lui confère une protection, car la ville d'abord, l'OBVBM et enfin le ministère devraient accepter un changement de zonage, ce qu'il n'est en aucun cas question.

M. Chatel se demande pourquoi les capteurs de sédiments ne sont pas vidés. M. Charbonneau répond que la ville tente sans succès de trouver un autre entrepreneur. M. Chatel indique que des îlots de roches et des deltas sont formés par les sédiments et forment un îlot de plus en plus étendu vis-à-vis les 116-120 et 166-172 Larose. M. Charbonneau indique qu'il s'agit probablement de gravier de route et que le DG de la ville lui a indiqué qu'ils vont réévaluer l'épandage de petites roches sur les routes en hiver.

M. Roger Darche demande que la ville respecte son règlement municipal et engage un brigadier pour s'assurer que les bateaux sont lavés. M. Langevin indique la nécessité d'impliquer les membres car la ville ne peut appliquer son règlement. M. Page indique que la seule option réside à former une escouade de bénévoles identifiés par un t-shirt approprié et qui pourraient servir de brigadiers. Ces gens, selon M. Charbonneau iraient parler aux contrevenants en les sensibilisant, en tentant de les convaincre de la nécessité de protéger notre lac, ce qui, au minimum, empêcheraient ces contrevenants de dire « au lac Selby, c'est correct, on peut pêcher sans problème ».

Évelyne Lussier s'informe sur les bandes riveraines. On lui répond que sur les 182 riverains, seules trois bandes riveraines demeurent problématiques.

Mme Isabelle Atkins se demande où en est l'opération phragmite. M. Lamontagne suggère de faire une corvée dans l'eau pour ramasser les roseaux. M. Page informe sur le contexte : le RAPPEL avait proposé un devis à 45,000 \$ pour s'attaquer à la colonie au sud-est du lac, mais comme près de 50% de ce montant était pour la toile, la ville, en difficulté financière, n'a pas retenu cette dépense.

Sur proposition dûment appuyée, l'Assemblée est levée à 12h31.

Claude Giasson, 22 septembre 2023